

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 14/12/2023 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil académique du 29/01/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4779, en Mathématiques, de la composante Ufr mathématiques, informatique, technologie, sc. de l'information et de la communication est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AUTEBERT- SCHWER	SYLVIANE	PR	27
M.	DUPONT	BENJAMIN	AGREGE	H1413
Mme	EHRHARDT	CAROLINE	PR	72
M.	LAVAUZELLE	JULIEN	MCF	25
Mme	MESNAGER	SIHEM	PR	25
M.	MOKRANE	ABDELLAH	PR	25
M.	SCHMID	WOLFGANG	PR	25

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-DENIS, le 04 mars 2026

Le président de l'université

Arnaud

